

# LE BOLLIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, 5 juin. — C'est ce soir que lord John Russell a présenté à la chambre des communes, sa proposition relative aux corporations municipales.

Après avoir réclamé l'indulgence de la chambre sur une question qui touche aux us et coutumes anglaises, et qui exigera une longue et consciencieuse discussion, après avoir rappelé que le projet de bill qu'il présentait est le fruit d'une enquête faite par des hommes spéciaux, il ajoute : « La base de tout bon système municipal doit être de n'appeler dans les conseils municipaux que des hommes qui représentent réellement la propriété, l'intelligence et la population de la ville, et second lieu d'assurer au peuple un juste contrôle sur les magistrats municipaux, sur les fonds mis à leur disposition, afin que ces fonds conservent leur destination réelle et ne soient point employés à alimenter la corruption électorale. (Applaudissements.) Le nouveau bill a pour but de réformer et non de détruire; nous ne demandons point l'abolition des chartes municipales actuelles; mais nous nous proposons seulement d'en faire disparaître les clauses en opposition avec les dispositions du nouveau bill. Ce bill ne s'applique qu'à 33 bourgs spécialement désignés, et pour lesquels nous proposons un système uniforme, quant à d'autres bourgs nous ne toucherons point encore à leurs municipalités. »

Lord John Russell expose ensuite les principales dispositions du bill. Nous y remarquons que le conseil municipal est choisi directement par les électeurs municipaux. Le reste des dispositions de ce bill que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, nous a paru extrêmement favorable aux libertés communales.

Le ministre a accompagné son exposé de développemens qui ont été accueillis avec la plus grande attention, et souvent interrompus par les applaudissemens. Il a déclaré en terminant que le ministère actuel faisait de la question de réforme municipale une question de cabinet.

Sir Robert Peel reconnaît l'utilité d'une réforme, mais il voudrait qu'elle fut complète et non partielle; il se plaint que le rapport de lord John Russell ait particulièrement dirigé contre les tories, et se réserve d'exprimer son opinion sur les dispositions du nouveau bill.

M. O'Connell se plaint que l'Irlande ne soit pas comprise dans le projet ministériel, dont la première lecture est néanmoins accordée à l'unanimité. La seconde lecture est fixée à lundi.

— *Intervention en Espagne* : Sous ce titre, le *Morning Chronicle* publie l'article suivant : Nous croyons que la réponse du gouvernement de S. M. aux communications que lord Palmerston a récemment reçues de Madrid et Paris, a été transmise hier au comte Sébastiani. Les termes précis de cette réponse ne peuvent comme de juste être connus que des cabinets de la quadruple alliance. Mais il y a quelques considérations générales qui se rattachent à la question de l'intervention, et que nous croyons à propos d'émettre en ce moment, dans la vue de préparer le public à ce qui nous paraît être le résultat de l'état actuel des choses en Espagne. On sait que le gouvernement espagnol n'a pas demandé cette intervention dans le sens positif et direct de cette expression; une demande a été faite pour savoir ce que la France et l'Angleterre feraient dans le cas où l'intervention serait éventuellement requise par la reine régente. Mais la question doit avoir donné lieu évidemment à une autre. Des circonstances sont-elles survenues qui rendent nécessaire que les alliés de S. M. déclarent leurs inten-

tions à cet égard, d'une manière définitive? Nous saurons bientôt ce qui aura été résolu.

— Le *Globe* pense que le devoir de la France dans la quadruple alliance est d'exécuter. Nous ne doutons pas, dit-il, que des mesures ne soient prises, de concert avec notre gouvernement, pour que celui-ci accomplisse sa tâche dans l'exécution du traité, et qu'il a déjà commencé à le faire, comme on peut le voir par la réponse qu'a faite lord Melbourne au marquis de Londonderry.

— MM. Thornton, Mendizabal et Majoribancos se sont rendus hier auprès de lord Melbourne, et lui ont représenté l'urgence d'une intervention en Espagne, ne fût-ce que pour protéger les intérêts des nombreux porteurs des bons espagnols. On disait plus tard à la bourse que lord Melbourne, avait répondu à la députation, que les troupes portugaises stationnées sur les frontières de l'Espagne, sont prêtes à marcher au secours de la reine Isabelle, aussitôt que la demande en sera faite.

## FRANCE.

Paris, le 7 juin. — La chambre des pairs reprendra demain ses séances judiciaires.

— La chambre des députés a adopté hier la disposition suivante :

L'offre faite par M. Emile Périer d'exécuter, à ses frais, risques et périls, un chemin de fer de Paris à St.-Germain, est acceptée.

— M. Audry de Puyraveau vient d'adresser à M. le président de la chambre des pairs la protestation suivante, contre l'arrêt qui vient de l'atteindre :

« M. le président, conséquemment à mes protestations devant les deux chambres, je n'ai point à repousser, par des formes judiciaires, la résolution inconstitutionnelle prise par défaut contre moi par la chambre que vous présidez. »

« Je proteste aujourd'hui contre l'arrêt, comme j'ai protesté contre la juridiction de la chambre des pairs. Entre elle et moi, ce n'est pas de justice et de droit qu'il peut être question, mais de force; et j'attends les effets de sa monstrueuse usurpation de pouvoir, heureux d'être victime plutôt que complice des conséquences anarchiques du fatal système qui pèse sur mon pays. »

« Toutefois, je défère à l'opinion publique la sentence inouïe dont je suis frappé, et j'en appelle à la justice du peuple, le souverain de la patrie comme le mien. Si cette justice est quelquefois tardive, elle n'en est pas moins inévitable, et je l'attends, pour mon compte, avec confiance. »

« A défaut de titres éclatans, la prison que m'ouvre la chambre des pairs, au déclin d'une vie qu'il n'a pas dépendu de moi de rendre plus utile à mon pays, témoignera du moins que je n'ai pas été sans dévouement à des convictions qui n'ont jamais eu pour objet que le bonheur du peuple. »

« Agrérez, etc. »

« Audry de Puyraveau, député. »

— M. A. Thierry, l'historien, pauvre et aveugle, vient d'être nommé bibliothécaire du duc d'Orléans. Tout le monde a applaudi à cette nomination.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« La question du vote au scrutin secret a fourni au cabinet whig la première occasion d'essayer ses forces contre le radicalisme qui menace de le déborder; et s'il lui a résisté cette fois avec succès, c'est que toute la masse des conservateurs a passé dans son camp. Au reste, l'alliance de la saine fraction des tories de celle que représente sir Robert Peel, avec les anciens whigs comme lord J.

Russell, lord Howick, et en général les membres du premier ministère de lord Grey, alliance que nous appelons de tous nos vœux, serait peut-être la plus heureuse combinaison de l'Angleterre, et le seul moyen d'arrêter dans sa marche progressive un parti qui menace la constitution anglaise, en voulant pousser le principe salubre de la réforme jusqu'à ses dernières conséquences. »

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, le 30 mai. — La reine a clos hier la session en grand appareil, mais la promenade de son cortège à travers la ville n'a pas excité la moindre sensation; un intérêt de curiosité seul avait rassemblé la foule, et le silence qui a accueilli la reine sur son passage l'a suivi dans la salle même du Retiro.

Voici le discours qu'elle a prononcé : « Illustres procérès et messieurs les procuradorès du royaume, en me trouvant dans le sein des cortès, dans l'acte solennel de clôture de la présente législature, je ne puis que me rappeler avec satisfaction que nonobstant les circonstances critiques dans lesquelles elles se sont réunies, et les maux qu'entraînent les guerres civiles, les espérances que j'ai conçues en rétablissant une institution aussi ancienne que salubre n'ont pas été vaines. »

« La loi promulguée contre le prince aveuglé qui aspire à usurper la couronne, a achevé de mettre le sceau de la réprobation à une cause contraire aux antiques lois et coutumes du royaume, et non moins opposée à la volonté générale de la nation, manifestée par les organes légaux et réalisée spontanément par ses sacrifices et ses efforts. Elle est douloureuse et déplorable la prolongation d'une lutte dont l'issue ne peut-être douteuse, toutefois elle dévaste des provinces dignes d'un meilleur sort et empêche que la tranquillité ne s'y rétablisse complètement. Je compte, pour mettre un terme à une guerre entre frères et consolider la tranquillité de tout le royaume sur les ressources que les cortès ont si généreusement accordées à mon gouvernement, sur la valeur et la fidélité de l'armée, sur la bravoure et le patriotisme de la milice urbaine et sur la fermeté qui est le caractère distinctif de cette nation magnanime, lorsqu'elle a annoncé une résolution à la face du monde. »

« Ce qui soutient encore un espoir aussi consolateur, c'est que chaque jour je reçois de nouveaux témoignages d'amitié et de loyal concours de la part des augustes alliés dont les promesses consignées dans des traités solennels, offrent une nouvelle garantie au triomphe de la cause légitime. Les autres puissances qui ont reconnu comme reine d'Espagne mon auguste fille, montrent les mêmes dispositions bienveillantes; et même les gouvernemens qui ont jugé convenable de suspendre cette circonstance, n'ont montré ni intention ni désir d'intervenir dans une question particulière exclusivement à l'Espagne. Il est au contraire permis d'espérer que la sagesse et l'esprit de prévoyance de tous les cabinets, parviendront à les convaincre que la pacification complète de la Péninsule, à l'ombre tutélaire du trône de mon auguste fille, est l'unique moyen de fermer la porte aux réactions et aux bouleversemens, et que c'est un élément nécessaire pour le repos général de l'Europe. »

« Je serai contente de vous rappeler les travaux importans dans lesquels vous avez joués un si grand rôle et les lois bienfaisantes qui resteront à la nation comme un legs honorable de la présente législature. Quand ce ne serait que l'examen approfondi des budgets des dépenses et des revenus de l'état, il y aurait déjà un indice infaillible que lorsque l'on entre dans une carrière d'ordre et de pu-



blicité, des abus permanens ne peuvent subsister, et que des réformes salutaires doivent être successivement opérées. Dans la branche des finances, on a adopté des mesures importantes, comme par exemple le règlement de la dette intérieure, mesure préalable et indispensable pour ouvrir les sources tarées du crédit, et y trouver des ressources (comme effectivement on les a trouvées) pour subvenir, dans des circonstances extraordinaires, aux dépenses de l'état sans être obligé de grever les peuples de nouvelles charges et impôts; et si l'importance de la matière, la diversité des opinions et les retards indispensables ont empêché de terminer dans la présente législature, si vaste et si laborieuse, le règlement de la dette intérieure, cela même déterminera le gouvernement à réunir un plus grand nombre de renseignemens et de faits, et à aplanir de son côté, les obstacles et les difficultés pour que les créanciers de l'état trouvent de plus grands avantages lorsque cette importante affaire sera une seconde fois présentée à la délibération des cortès. D'ailleurs, le gouvernement mettant à profit l'intervalle entre les deux législatures, disposera de toutes les ressources qui seront en son pouvoir, pour satisfaire des réclamations légitimes avec équité, en adoptant le mode qu'il jugera le plus favorable pour relever et affermir le crédit national.

» Mais cet objet si important aussi bien que les autres réformes et améliorations auxquels le gouvernement consacra son attention et ses efforts, échoueraient malheureusement, si la tranquillité des peuples et le maintien de l'ordre n'étaient assurés à tout prix; et tout en désirant effacer de ma mémoire le souvenir des événemens qui ont eu lieu sur certains points du royaume, j'ai cru qu'il était convenable que vous entendissiez de ma propre bouche la satisfaction avec laquelle j'ai reçu vos loyales adresses, m'offrant votre coopération efficace pour arriver à un résultat qui intéresse aussi vivement le développement de la prospérité publique, le crédit et l'affermissement des institutions constitutionnelles. Elles sont le plus ferme ciment du trône de mon auguste fille, le bouclier des droits de la nation et la garantie de sa gloire future.

» Inculquez ces principes dans l'esprit des peuples, illustres procérès et messieurs les procuradores du royaume; veillez de vos foyers sur leur maintien et leur garde, et alors même que vous ne remplirez pas vos augustes fonctions de législateurs, votre zèle en faveur du trône et de la patrie ne sera pas oisif.

Dans la séance de la chambre des procuradores du 27 mai, M. Martinez de la Rosa, président du conseil, a catégoriquement expliqué le but de la mission de lord Elliot et les causes du traité fait avec le chef Zumalacarréguy. Voici comment il s'est exprimé : « On a demandé si lord Elliot était un simple voyageur ou un agent diplomatique, n'ai-je donc pas dit que dès le 22 avril, lord Elliot était le commissaire du gouvernement anglais avec l'autorisation du gouvernement espagnol, et je déclare qu'il n'y avait dans la mission de lord Elliot nul projet occulte du ministère anglais de cette époque. L'idée de cette médiation, ayant pour objet de tempérer les horreurs de la guerre civile, remonte au ministère de lord Palmerston. La preuve de la solidité des instructions anglaises, c'est que le gouvernement de S. M. qui avait reçu du ministère de lord Palmerston tant de témoignages d'intérêt pour la cause de la reine, en a reçu également du duc de Wellington, et le ministre actuel a, dans toutes ses relations avec l'Angleterre, prouvé la plus grande franchise et la plus sincère cordialité. Il est bon que la nation sache avec quelle sincérité ce gouvernement a agi à notre égard. Ainsi il n'y a eu dans cette affaire aucune pensée cachée. M. Galiano a dit que le général Mina avait blâmé la convention; je réponds que le général Mina commandait encore quand la négociation a été entamée.

» Le ministre donne ensuite lecture des instructions du duc de Wellington à lord Elliot, portant qu'il se présentera au quartier général de Mina et s'entendra avec lui. Le général Alava transmit cette instruction au général Mina, qui n'a élevé aucune objection contre le traité, et, si depuis il ne l'a pas signé, c'est parce qu'il a donné sa démission.

» Je ne conteste pas à la chambre le droit de demander à la couronne la communication d'un document, et il s'agit seulement de savoir dans quelle forme ce droit sera exercé. M. Arguelles a dit que le traité avait été publié dans les journaux; ce fait seul prouve que le gouvernement, n'ayant aucun intérêt à tenir ce traité secret, il en a non seulement autorisé la publication, mais encore l'a même reconnue ici trois fois comme son ouvrage. On demande pourquoi le gouvernement a permis qu'un étranger vint nous donner des leçons d'humanité. Ici se présente naturellement l'occasion de parler du traité.

» Les gouvernemens alliés avaient fait diverses propositions ayant pour but de tempérer les horreurs de la guerre civile. Le gouvernement espagnol répondit que bien que ce genre de guerre ne fût pas plus modéré, il avait fait tous ses efforts pour en arrêter les excès. Tandis que l'on était en négociation sur ce point avec le gouvernement anglais, un bâtiment ayant à bord 27 officiers qui avaient servi dans notre armée fut pris. S. M. pensa qu'il était convenable de les retenir comme otages sans leur appliquer la rigueur des lois. Cette résolution ne fut pas plutôt connue du gouvernement anglais, qu'il s'empressa de solliciter de S. M. le pardon de ces malheureux. Telle fut l'origine du traité, et en répondant à la note du ministère anglais, je me suis prévalu de ces paroles. (Le ministre donne lecture d'une partie de ce document, dans lequel S. M. déclarait qu'elle accueillerait avec joie tout moyen de diminuer les horreurs de la guerre, pourvu qu'il fût compatible avec l'indépendance de la nation et l'honneur de la Couronne.)

» Ce fut donc le gouvernement espagnol qui prit l'initiative dans cette affaire. Le duc de Wellington pensa que le meilleur moyen serait d'envoyer un commissaire anglais et un commissaire français au quartier-général de l'ex-infant don Carlos, d'abord pour exiger que l'on respectât la vie des personnes, et en second lieu, pour lui signifier qu'il n'avait rien à espérer ni de l'Angleterre ni de la France. Voilà les propres termes des instructions données par le gouvernement anglais à ce commissaire, et comme il s'agit ici d'une affaire terminée, je ne trouve aucun inconvénient à les lire. (Le ministre lit une partie des instructions.) Je prie la chambre de me dire si le gouvernement espagnol devait négliger l'occasion qui se présentait de faire dire par le duc de Wellington au prétendant que ses espérances étaient illusoire, non seulement à l'égard de l'Angleterre et de la France, mais aussi à l'égard de toute autre puissance de l'Europe. On a dit qu'il aurait beaucoup mieux valu que le gouvernement n'eût pas invoqué l'intervention de l'étranger. Ah! messieurs, si le gouvernement ou le général en chef des troupes de Sa Majesté avait fait une proposition au chef des rebelles, qu'aurait-on dit? Qu'il s'humiliait, qu'il se dégradait, qu'il se jetait à genoux pour demander miséricorde.

» Que l'on n'oublie pas, messieurs, qu'un jour on s'est plaint dans cette enceinte de ce que la signature du général Valdès figurait la première sur le traité, et qu'on était sur le point d'en faire une accusation. Ainsi le traité a été fait de la manière la plus honorable et la plus noble, non par l'intermédiaire d'un légat du Pape, venant avec des excommunications, mais par l'intermédiaire d'un homme, venant de la part d'un allié puissant, pour servir l'humanité.

» Le commissaire du gouvernement anglais arriva effectivement. Il présenta le projet de traité qu'adoptèrent les chefs des rebelles et l'ex-infant don Carlos. Il se rendit ensuite au quartier-général du ministre de la guerre et lui présenta également le projet, qu'il approuva, mais avec des restrictions.

» Lord Elliot, convaincu de la justice de ces restrictions, est parvenu à les faire agréer par le chef des rebelles, et a renvoyé au ministre de la guerre le traité modifié, pour qu'il le signât. Quant aux effets du traité, je dois dire qu'ils se sont déjà réalisés en partie, et quels que soient les reproches qu'on pourra faire au gouvernement, je déclare que, convaincu, comme je le suis, qu'il a empêché l'effusion de beaucoup de sang et épargné bien des

larmes à des milliers de familles. Je ne conteste pas à la chambre le droit de demander à la couronne la communication d'un document, et il s'agit seulement de savoir dans quelle forme ce droit sera exercé. M. Arguelles a dit que le traité avait été publié dans les journaux; ce fait seul prouve que le gouvernement, n'ayant aucun intérêt à tenir ce traité secret, il en a non seulement autorisé la publication, mais encore l'a même reconnue ici trois fois comme son ouvrage. On demande pourquoi le gouvernement a permis qu'un étranger vint nous donner des leçons d'humanité. Ici se présente naturellement l'occasion de parler du traité.

» Quant à une question très délicate, touchée par M. Arguelles (l'intervention), je ne crois pas opportun de l'aborder pour le moment; tout ce que j'ai à dire, c'est que le gouvernement sait ce qu'il se doit à lui-même et quelle est la responsabilité qui pèse sur lui. Il avisera en tout au plus grand bien de la nation; il ne permettra pas que l'étranger se mêle indûment de nos affaires. Mais le gouvernement connaît aussi les droits que lui donnent les traités existans, et il calculera l'occasion et les circonstances où il devra en faire usage.

D'après cet exposé, la chambre a déjà compris que le gouvernement espagnol voulait : 1° Veiller à la cause de l'humanité; 2° Epargner le sang de nos soldats; 3° Ouvrir les yeux à un prince aveugle sur ses espérances mal fondées; et que ces objets l'ont seuls déterminés à solliciter la coopération de nos augustes alliés.

On lit dans le *Journal de Paris*:

« Des nouvelles de Bayonne, en date du 5, portent que Villafranca a capitulé le 3, après s'être bien défendue.

» Les carlistes sont dans les environs de cette ville; ils sont attendus à Tolosa, où Jaureguy s'est renfermé avec trois bataillons.

» On assure que les troupes christinos vont évacuer les postes fortifiés du Bastan, et se replier sur Pampelune.

La même feuille contient le *post-scriptum* suivant : « Paris, 6 heures et demie du soir.

» Une dépêche de Bayonne, datée de ce jour, annonce que la garnison de Bergara s'est retirée dans Vittoria; celles de Tolosa et d'Irun se sont retirées à Saint-Sébastien.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 JUIN.

Les Boulevards et l'Allée-Verte étaient hier tellement encombrés d'équipages et de piétons, que la voiture attelée de quatre chevaux dans laquelle se trouvaient LL. MM. et qui a parcouru cette promenade, a pu à peine se faire jour et passer, quoique les chevaux ne marchassent qu'au pas.

— Les voitures dites *omnibus*, qui transportent les voyageurs jusqu'au chemin de fer, étaient tellement remplies hier, qu'elles étaient attelées chacune de quatre chevaux.

— M. Gendebien est parti hier pour Mons. (*Courrier Belge.*)

— M. de Potter est parti ce matin pour Bruges. Il compte faire quelque séjour dans les Flandres avant de retourner à Paris.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du nommé Egide Verhaegen, réclus de la maison de détention de Vilvorde, condamné à la peine de mort par les assises du Brabant, du chef de tentative d'assassinat sur l'un des gardiens de cette prison. Tout porte à croire que ce malheureux sera exécuté : cette exécution, d'après l'arrêt, aura lieu à Vilvorde.

— Les chapeaux de paille paraissent être la coiffure que nos élégans adopteront cette année. On en remarquait hier en ville, à plusieurs jeunes gens.

— Le sommeil des habitans du boulevard de Waterloo a été troublé samedi matin, entre minuit et une heure, par une vingtaine de coups de feu, et l'on suppose avoir été tirés sur les fraudeurs dont le nombre et l'audace vont toujours en croissant depuis l'introduction du nouveau tarif des droits de la ville.

— On écrit d'Ath, 5 juin : « M. Henri, major au 5<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, est mort hier à Ath des suites d'une blessure qu'il avait reçue sous l'empire.



— 3 heures. Nous sommes toujours sans affaires. La liquidation du 5 qui a été remise à aujourd'hui occupé toute la bourse, tout annonce qu'elle se terminera bien. Les prix étaient en général plus élevés que ces jours derniers, les perpétuelles étaient assez demandées à 40 1/2, les cortés à 30 et la dette différée à 15 3/4.

### LIÈGE, LE 9 JUIN.

On mande de Cologne que le gouvernement prussien s'intéressera pour un tiers dans l'entreprise du chemin de fer vers la frontière belge. Cette nouvelle a inspiré une si grande confiance que la description s'est élevée en peu de jours jusqu'à la somme de huit millions de francs.

On écrit d'Anvers, le 8 juin :

On lit dans le city-article du *Times* du 6, apporté aujourd'hui par bateau à vapeur, que le bruit courait que le gouvernement avait l'intention d'envoyer en Espagne un corps de 8 à 10 mille hommes. Les lettres particulières, reçues par la même voie, font aussi mention de ce bruit.

— On vient de découvrir à Londres qu'il a été récemment émis de faux billets de banque pour une très grande valeur. Les auteurs de ce faux qui ne sont pas encore connus ont fait d'autant plus facilement des dupes qu'ils paraissent avoir eu en leur possession les planches ou la forme imprimée des billets employés par plusieurs compagnies de banque de province; c'est à Paris que ces billets ont été envoyés pour les faire escompter, et les maisons les plus prudentes s'y sont laissées tromper. La valeur de ces billets reçus à Londres de Paris s'élevait déjà à 10,000 liv. st. On craint que le même stratagème n'ait été employé dans beaucoup d'autres villes.

(*Journal d'Anvers.*)

— Le camp de Coursel sera réuni le 1<sup>er</sup> juillet. Il se composera des première et deuxième divisions, formées des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments de ligne; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> chasseurs à pied; les partisans; le 1<sup>er</sup> lanciers; le 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval; six batteries d'artillerie.

— Si l'on en croit la correspondance particulière du *Constitutionnel* de Paris, don Miguel aurait quitté Rome secrètement et on l'aurait vu à Livourne sous le déguisement d'un domestique. On croyait qu'il voulait se rendre à Turin, prendre la route de Genève et passer en Hollande.

— Suivant des nouvelles de Portugal qui nous sont arrivées ce matin, un régiment de condamnés s'était révolté à Madère, avait égorgé ses officiers, pillé la ville et proclamé don Miguel. Repoussés, ils s'étaient embarqués sur deux vaisseaux sardes et s'étaient éloignés pour rejoindre, dit-on, don Miguel en Italie.

— On lit dans la *Gazette de Cologne*, qu'à la fête musicale qui doit avoir lieu en cette ville le 7 et 8 juin, il y aura au-delà de 480 chanteurs et de 190 exécutants (d'orchestre). Les solos ne seront pas moins remarquables que les chœurs; on compte parmi ceux-là le fameux ténor de Vienne, M. Breiting. Il y aura ensuite des bals et autres réjouissances publiques. On croit que cette fête surpassera toutes les fêtes musicales antérieures, tant par le choix des exécutants que par l'affluence de curieux.

— Les fonds nécessaires pour former la demande de concession pour un chemin de fer d'Amsterdam à Harlem ont été souscrits au bureau de MM. Serrurier et Le Chevalier à Amsterdam.

— Le *Journal des Flandres* donne les détails suivants sur le crime qui a été commis à Lootenhulle. L'autorité judiciaire est arrivée ici ce matin, de bonne heure, pour faire constater la cause de la mort des époux Van de Voorde. L'intérieur de leur habitation offrait le spectacle le plus terrible et le plus déchirant que l'homme puisse imaginer. La malheureuse épouse était en quelque sorte méconnaissable. Sur la figure on découvrait de grandes ecchymoses et sur le cou une blessure large et profonde. Les carotides étaient entièrement tranchées. On remarquait en outre plus de vingt coups, portés au moyen d'un instrument tranchant, sur la gorge et la poitrine. Mais quelques-uns de ces

coups n'avaient divisé que la peau. Les hommes de l'art semblaient convaincus que la victime avait opposé une vive résistance et que le combat entre elle et l'assaillant, doit avoir duré environ une heure.

Le cadavre de Van de Voorde, encore attaché à la corde, était revêtu seulement d'une chemise plus ou moins ensanglantée. Sur le cou on voyait une large blessure, mais les artères n'étaient point lésées. Il est certain que Van de Voorde a eu d'abord l'intention de se noyer dans un fossé rempli d'eau, situé à peu de distance de sa demeure, et où l'on a vu la trace de ses pas, et plusieurs gouttes de sang; qu'il s'est ensuite coupé la gorge, et qu'enfin il a eu recours à la corde pour mettre un terme à son existence.

Tout prouve que Van de Voorde a tué son épouse, mais on ignore s'il n'a attenté à la vie de celle-ci qu'après avoir essayé de se procurer lui-même la mort.

Ces époux, qui laissent après eux cinq enfans en bas âge, vivaient en bonne intelligence; mais depuis quelque temps Van de Voorde donnait des signes d'aliénation mentale. L'on attribue à un accès de frénésie le triste événement que nous venons de rapporter.

— Nous reproduisons avec plaisir, l'article qui suit extrait de l'*Emancipation* :

« Hier, 5 juin, M. Charles Nodier est arrivé en poste à Malines, venant de Louvain; après avoir examiné les monuments publics et les beaux tableaux de Rubens et de Van Dyck, qui décoraient nos églises, il a passé plusieurs heures chez un bouquiniste, qui était tout étonné de voir un étranger reconnaître ses vieux livres poudreux, à la vue seule et pour ainsi dire, à leur tournure. Dans la soirée la présence de l'illustre écrivain était connue. Une sérénade fut organisée immédiatement. A 10 heures, la musique du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, joua plusieurs airs sous les fenêtres du voyageur, à l'hôtel de la *Cour Impériale*. M. Ch. Nodier, quoique malade, descendit au salon, M. C. Rodenbach, commissaire de district eût l'honneur de lui présenter un grand nombre d'officiers de chasseurs à cheval, de lanciers, du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, de magistrats et d'autres habitans notables de la ville, qui étaient accourus pour jouir un instant de la présence de l'auteur de tant de charmans ouvrages. M. Nodier était visiblement ému de l'hommage qu'on lui rendait; il dit à ces messieurs, que sa sensibilité était tellement excitée par le touchant accueil qu'il recevait, qu'il pouvait à peine trouver des mots pour exprimer sa gratitude, qu'on lui avait témoigné en Belgique une bienveillance extrême et qu'il n'oublierait jamais les doux momens qu'il avait passés à Malines, etc.

« M. Charles Nodier, malgré l'espèce d'incognito qu'il garde, ne peut se soustraire aux inconvéniens de la célébrité et d'une réputation bien méritée. On retrouve tout-à-fait en lui l'homme bon, sensible, bienveillant que ses écrits nous révèlent. Son caractère fut toujours des plus honorables, et sa belle âme reflète toute entière sur sa physionomie spirituelle. M. Nodier est apprécié en Belgique, comme en France. Le génie est de tous les pays.

« Ce matin, il a rendu visite à M. C. Rodenbach et à M. Van Remoortere, colonel-commandant le premier régiment de chasseurs à cheval; il a quitté cette ville vers les deux heures pour se rendre à Anvers, Gand, Bruges, Ostende, Ypres, Courtray et Lille.

— On lit dans l'*Écho de la Frontière*, de Valenciennes :

« Les nombreux incendies, qui ont désolé et qui désolent encore tous les jours nos campagnes, ont engagé tous les constructeurs nouveaux à couvrir les habitations rurales en tuiles, pannes ou ardoises. Une circonstance toute locale pousse à cette amélioration, c'est le prix élevé de la paille dans l'arrondissement de Valenciennes, prix qui restera désormais à une grande hauteur, tant que durera la culture de la betterave, qui demande beaucoup d'engrais et ne produit pas de matière qui en fournit. Il n'y a donc plus guère autour de nous que les vieilles habitations qui soient couvertes en chaume; mais ce que le cultivateur a

gagné d'un côté en sécurité par la solidité de sa couverture, il l'a perdu d'autre part en affaiblissant ses moyens de conservation pour ses denrées; car il ne faut pas se dissimuler que les granges et les greniers couverts en chaume gardent mieux une température uniforme par leur épaisseur, que les toits durs qui laissent percer le froid et la chaleur, et provoquent l'échauffement des graines et la naissance du charançon. M. Devred de Saint-Saulve, agriculteur-pratique, a présenté lundi dernier, à la Société d'agriculture de Valenciennes, un moyen simple et peu coûteux propre à obvier à tous les inconvéniens des toits durs.

« Ce serait de clouer des lattes sur les combles en dedans des greniers et des granges, et de bourrer l'intervalle qui resterait, entre ces lattes et les pannes, de joncs de marais bien secs et bien serrés. Ces joncs auraient l'avantage de maintenir la fraîcheur sous les toits, de les consolider en empêchant l'effet des coups de vent, et d'expulser les rats et les souris qui se déchirent le museau contre le tranchant des feuilles de joncs. Le cultivateur riche et soigneux pourrait faire donner un plâtrage sur ces lattes intérieures et délivrerait ses greniers des araignées et de leurs toiles si pernicieuses aux bestiaux. On ne saurait donner trop de publicité à ce moyen, qui nous a paru facile et ingénieux, et que M. Devred dit être usité en Hollande, terre classique de l'ordre et de la propreté.

— On mande de Vienne, le 29 mai : « Le départ du prince royal de Bavière, qui est retourné à Munich, où l'a appelé le roi son père, a fait tomber les bruits d'une alliance entre lui et une princesse autrichienne. »

— On écrit de Berlin, 29 mai : Le bateau à vapeur russe *Ischora* est arrivé à Stettin, pour prendre à son bord le prince Frédéric des Pays-Bas avec son épouse et les conduire à Pétersbourg. Les troupes de la garnison de Spandau et Postdam sont arrivées ici avant-hier, une grande parade a eu lieu aujourd'hui devant le roi, en présence des princes de Prusse, du grand-duc Michel de Russie, du prince Frédéric des Pays-Bas, ainsi que d'un grand nombre de généraux et autres officiers supérieurs étrangers. On y remarquait aussi les princesses de la maison royale de Prusse, la grande-duchesse Hélène de Russie et la princesse Frédéric des Pays-Bas. Demain la garde exécutera de grandes manœuvres.

— Voici comment se répartit la population électorale dans les districts de la province de Liège :

Le district de Liège compte 1620 électeurs dont 702 urbains, 918 aux communes rurales.

Le district de Huy compte 497 électeurs dont 171 urbains et 326 aux communes rurales.

Le district de Verviers a 1144 électeurs dont 318 urbains et 836 dans les communes rurales.

Le district de Waremme a 465 électeurs.

— Les malheurs de la Pologne ont ému tous les cœurs et le courage que ses enfans ont montré pour défendre leur liberté a inspiré un intérêt aussi profond que général; aussi sommes-nous sûrs que l'on accueillera avec bienveillance l'ouvrage que nous annonçons sous le titre : *La Pologne*. On voudra connaître les têtes que tant de combats ont immortalisées ainsi que les cœurs de ce peuple si digne d'un autre sort. Les gravures jointes au texte donnent un nouveau prix à cette publication. (*Voir aux annonces.*)

Mme. Amélia Masi ayant consenti à différer son départ pour Berlin s'est empressée de céder aux instances des notabilités de la ville pour donner une seconde et dernière soirée musicale, qui aura lieu mercredi prochain 10 juin dans la salle de la Société d'Émulation, à 7 1/2 heures.

On peut souscrire chez Mme. A. Masi, et chez M. Decortis, marchand de musique, où l'on trouve les Romances de Mme. Masi dédiées à S. M. la reine des Français et à la reine de Naples; idem le Rossignol dédié à Mme. la comtesse Rossi (Hte. Sontag.)

### Midi.

PS. On procède, en ce moment, au bureau central, au relevé des votes des électeurs pour le sénat. Il n'y avait sur les rangs que MM. de Méan et de Potesta. Ainsi leur élection est assurée.

On remarque qu'un grand nombre de votans des campagnes qui n'ont point assisté aux opérations électorales pour le sénat, arrivent, en ce moment, à leurs sections respectives.



MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Par suite des examens qui ont eu lieu à Bruxelles, dans le courant du mois dernier, pour les officiers qui aspirent à entrer dans le corps d'état-major, dix-huit d'entre eux viennent d'être admis par décision du ministre de la guerre, à suivre à l'école militaire les cours spéciaux qui commenceront le 1<sup>er</sup> juillet prochain, et dans lesquels seront exposées les connaissances nécessaires aux officiers d'état-major.

Les 18 officiers appelés à Bruxelles sont :

- MM. Diedenhoven, lieutenant au deuxième régiment de ligne ;
- Deneef, lieutenant au premier régiment de ligne ;
- Imbert, lieutenant au premier régiment de ligne ;
- Mourlon, lieutenant au deuxième régiment de chasseurs à pied ;
- D'Odennel, lieutenant au premier régiment de chasseurs à pied.
- Lemaire, sous-lieutenant au deuxième régiment de lanciers ;
- Vandermeulen, lieutenant au deuxième régiment de chasseurs à pied ;
- Vandenzande, sous-lieutenant au dixième régiment de ligne ;
- Chonen, sous-lieutenant au quatrième régiment de ligne ;
- Bouillart, sous-lieutenant au septième régiment de ligne ;
- Diedenhove, lieutenant au premier régiment de ligne ;
- Mergai, sous-lieutenant au dixième régiment de ligne ;
- Urbain, lieutenant au quatrième régiment de ligne ;
- Moreau, sous-lieutenant au premier régiment de ligne ;
- Perrier Daugeuet, sous-lieutenant au huitième régiment de ligne ;
- Bormans, lieutenant ;
- Schaep, lieutenant au quatrième régiment de ligne ;
- Vanderheyde, lieutenant au sixième régiment de ligne.

Bruxelles, le 2 juin 1835.  
Le ministre de la guerre, baron Evain.

MODES PARISIENNES.

Aujourd'hui, pour rendre compte du costume en vogue, c'est aux courses de chevaux qu'il faut aller saisir une robe de mousseline couverte de délicates broderies, un chapeau de paille orné de longues plumes blanches. Le bois de Boulogne, le Champ-de-Mars, les steeple-chases organisés aux environs de Paris, ne suffisent même plus au goût chevaleresque qui s'est emparé de notre société fashionable. Les antiques forêts de Chantilly, les vieux manoirs des seigneurs suzerains, sont choisis maintenant pour théâtres des plaisirs qui illustrent le nom d'Epsom chez nos voisins d'outre-mer. Chantilly vient prêter la magnificence de ses dômes, ses pompes, ses enchantemens, ses pelouses aux tapis veloutés et ses larges nappes d'eau, à un genre de fête qui n'agitait point jusqu'ici sa royale tranquillité.

Afin de rendre cette cérémonie plus attrayante par la présence de nos femmes les plus à la mode, des tribunes élégantes avaient été dressées pour contenir la foule des curieux qui avaient, depuis un mois, fait retentir leurs places. Toutes les maisons étaient louées et encombrées. A peine si, dans les villages environnans, on serait parvenu à trouver place pour une nuit. C'était une folie, une rage. Chacun voulait être parmi les élus ; chacun voulait voir, et l'impossibilité n'était qu'un aiguillon de plus pour le désir.

Après la course du 17, un bal de souscription s'ouvrit dans une vaste salle décorée avec goût.

Pour cette partie de campagne, qui fut plus resplendissante qu'aucun bal de ville, on avait fait des frais de toilette qui dépassaient ce qu'aurait coûté la plus belle parure d'hiver. Rien n'absorbe, on le sait, autant d'or que le luxe des broderies et des dentelles, et tout ce que l'on a vu dans ce genre aux fêtes de Chantilly était incalculable. Pour assister aux courses, c'étaient des peignoirs de mousseline doublés de taffetas paille, rose ou lilas ; les uns enrichis de broderies de Paris, les autres garnis de dentelle, d'autres semés de petits bouquets au plumetis. Pais des pélerines longues, rondes, pointues, enfin dans tous genres, mais étonnantes par la perfection de l'ouvrage. On voyait beaucoup de mantelets-pélerines longs, en mousseline brodée, et garnis de haute dentelle.

Quelques mantelets avaient même une double rangée de dentelle prenant de chaque épaule et entourant le dos, tandis qu'à partir des épaules jusqu'au bas des pans des devans, la dentelle était simple et légèrement froncée. Sur les deux parties du devant qui se rapprochaient, une simple petite dentelle très-basse. La plupart de ces mantelets étaient attachés sur le devant par cinq nœuds de la couleur de la dou-

blure du mantelet. Les doublures de taffetas paille étaient les plus nombreuses.

On voyait aussi force redingotes en batiste brodée sur des jupons de batiste brodée, que laissent toujours apercevoir les pans de la redingote qui flottaient ; les pélerines de ces redingotes étaient à double rang, garnies de valenciennes. Il y en avait d'une telle hauteur et d'une telle finesse qu'on pouvait évaluer de quinze à dix-huit cents francs la valencienne qui les entourait.

De charmantes redingotes en taffetas écossais de couleur grisâtre étaient portées par des femmes un peu moins jeunes. Cependant rien de plus gracieux que ces redingotes laissant voir les dentelles et les broderies du jupon, et accompagnées d'un collet magnifique en point, puis d'une étole écossaise et d'un chapeau de paille orné de plumes blanches.

Dans cette réunion, on a pu juger la mode des chapeaux dans son plus grand apogée, et certes il n'est plus de doute sur le règne immuable des chapeaux en paille de riz et paille d'Italie.

On voit une nouvelle fantaisie très-ingénieuse appelé *sac chinois*, qui réunit l'élégance et l'originalité. Ces sacs ont de plus l'avantage d'offrir une grande sûreté contre les escamoteurs qui s'emparent si souvent de la bourse ou du mouchoir de la femme qui passe près d'eux. Nous pouvons donc recommander doublement cette invention, due à madame Laroche, qui s'est déjà distinguée par de charmantes innovations dans ces petits accessoires de toilette.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Jeudi 11 juin, HARMONIE et BAL. 933

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI, 11 JUIN 1835, à dix heures du matin, il sera par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, à ce commis, en présence de M. CHOKIER, juge de paix des quartiers sud-ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont-St-Martin, procédé à la vente aux enchères d'une MAISON, cotée 339, sise faubourg Ste. Marguerite à Liège, provenant de la succession de la veuve Joseph Gathy née Selys. S'adresser à M. le juge de paix ou au notaire pour avoir connaissance des conditions.

Immédiatement après cette vente, le même notaire exposera en VENTE le QUARTIER de derrière de ladite maison. 731

Un GARÇON de BILLARD peut se présenter au Café-Grec, place Verte. 732

La VENTE de la MAISON, rue Vieux Pont des Arches, avec magasin à porte cochère à la Goffe où elle porte l'enseigne du Poids d'or et le n<sup>o</sup> 974, fixée au 9 JUIN courant, jour des élections, est remise au MARDI 16 même mois, à trois heures, en l'étude de M<sup>e</sup> DUSART, notaire, rue Féronstrée.

Cette maison, restaurée à neuf, convient à un rentier ou homme de lettres et est également propre au commerce et particulièrement à celui de fer.

On peut, dès à présent, l'acquérir de gré à gré, il sera accordé des grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour la voir à M. DETIENNE, négociant, rue du Pont, et pour connaître les conditions au dit M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 729

VENTE

D'UNE

MAISON DE BOULANGER.

Le notaire BERTRAND, VENDRA à l'enchère, en son étude, le 11 JUIN 1835, dix heures du matin, une MAISON et dépendances, située à Liège, rue Grasse Poule, n<sup>o</sup> 400. S'adresser audit notaire. 615

MAISON à LOUER pour la St-Jean, rue Fond de l'Empeur n<sup>o</sup> 561. S'adresser n<sup>o</sup> 570 et 575 rue St-Severin.

La commission administrative des hospices civils de Liège informe que le mercredi 17 juin 1835, à 3 heures de relevée à la salle de ses séances, elle mettra en adjudication au rabais sur simples soumissions cachetées la fourniture des objets ci après nécessaires à ses établissemens pour 1835 à 1836 savoir : — 1<sup>o</sup> Café chérillon blanc ; 2<sup>o</sup> sucre blanc en pain ; 3<sup>o</sup> riz qualité ; 3<sup>o</sup> riz nouveau de la caroline ; 4<sup>o</sup> sel blanc au poids ; 5<sup>o</sup> huile de olive nouvelle et de bon goût ; 6<sup>o</sup> huile épurée nouvelle dite de quinquet ; 7<sup>o</sup> amidon blanc ; 8<sup>o</sup> genièvre de dix huit degrés et de bon goût ; 9<sup>o</sup> chandelles de suif moulées ; 10<sup>o</sup> pièces de serpillière (draps de maison) ; 11<sup>o</sup> harengs salés d'Hollande pleins ; 12<sup>o</sup> harengs saurs d'Hollande pleins ; 13<sup>o</sup> morues du nord détrempées ; 14<sup>o</sup> stock fishs sces 1<sup>re</sup> qualité ; 15<sup>o</sup> fagots de bois mort. Le prix de chaque article devra être désigné en toutes lettres. Les articles 1<sup>er</sup> à 10 compris seront adjugés à une même personne ; ceux 11 à 14 compris le seront également à une même personne ; il en sera de même de l'art. 15.

Les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication, au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir, tous les jours, de 9 heures à midi le cahier des charges. 584

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 francs 25 centimes, pris au Bureau du Politique

LA POLOGNE,

Scènes historiques, monumens, sites pittoresques, curiosités naturelles, peintures de mœurs, contes, légendes, traditions populaires, géographie, statistique, esquisses biographiques, éphémérides, littérature, poésie, beaux arts, musique,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE LEONARD CHODZKO.

Cet ouvrage paraîtra par série ; la première aura soixante LIVRAISONS, de chacune 8 pages de texte grand in-8<sup>o</sup>, ornées de gravures sur acier ; la cinquième livraison est en VENTE.

Prix de chaque livraison, franco pour la Belgique, 35 centimes.

On souscrit, à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n<sup>o</sup> 2, et à son DEPOT, rue de l'Evêque, n<sup>o</sup> 40.

Cette souscription concourt aux primes de 200, 300 et 500 francs. 689

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 30 mai. — Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque 1331 0/0.

Fonds anglais du 5 juin. — Cons., 91 3/8 0/0. belge, 99 1/2 Holl. 55 3/4. Port. 88 0/0. Esp. cortés, 47 0/0. différ., 00 0.

Bourse de Paris, du 6 juin. — Rentes, 5 1/2, 107 50 fin cour., 107 45. — Rentes, 3 p. c. 79 40, fin cour., 79 45 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 95 55, fin cour., 95 60. — Emprunt Guebhard, 47 1/4, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 40 0/0, fin cour., 00 00, Trois p. c., 27 0/0, fin cour., 00 ; différée, 17 0/0. — Cortés, 38 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 99 1/2, fin cour., 99 3/8. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 117 0/0 — Coupons cortés, 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 6 juin. — Dette active 55 5/16 00 — Dito, 5 1/2, 100 1/2 0000. — Dito Différée, 0 0/0 000. — Bill. de chance 25 5/16. — Syndi. d'amor. 94 1/4 0. — Dito, 3 1/2 0/0, 79 1/4 0. Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du trés. à 6 1/2, 000 0/0 0. — Société de comm. 000 0/0. — Rus. h. et comp. 103 0/0. — Dito 1828 et 1829, 104 1/4 0. — C. ch. 11. 1831, 1833 98 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 69 1/2 000 Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00 — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Danem. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 79 3/4 0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0 — Dito d'Amst., 40 7/16 — Dito à Londr., 3 1/2, 25 1/4 000 — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 15 1/2 000. — Bons cortés à Lond. 32 1/2. — Coupons des cortés, 0000. — Vienne actions de la bang., 0000. — Métalliques, 98 3/4 — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 000 0/00 — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 000 0000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 111 0/0.

Bourse d'Anvers du 8 juin.

Effets publics.

Perpétuelles 5 1/2.	41 42
Emprunt 1834.	48
Cortés anglais.	32 33 1/4
Coupons arriérés.	47
Dette différée.	16 16 3/4.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

100 balles café Havane à 39 c. ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 7 et 8 juin.

Le koff belge Zeepaerd, c. Keil, v. de Bremen, ch. de tabac, huile et sel.

Le koff belge Jonge Joanna, c. Verbrugge, v. du Havre) chargé de riz et sucre.

Le koff hanovrien Vr. Maria, c. Hein, v. de Carolinerziel, ch. d'avoine.

La galéasse danoise Henriette, cap. Berman, v. de Unde walle, ch. d'avoine.

Le brick russe Anna, cap. Regerien, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.

Bourse de Bruxelles, du 8 juin. — Belgique. Dette active 55 0/0 P. O. Emprunt de 48 mill., 99 3/4 P. O. — Actions de la société générale (5) 850 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 117 0/0 P. Banque de Belgique (5) 117 0/0 P. Hollande. Dette active, 55 1/4 P. — Espagne. Guebhard, 44 0/0 0. 00. Perpét. Anvers 4 p. 1/2 00. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 40 1/2 A. — Idem Paris 3 p. 1/2, 000 0/0 0. Cortés à Londres, 30 1/4 A. Dette différée, 15 1/2 A.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège